

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-984 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
beurrerie: moulage et cariste  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
27 A  
12.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-986 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
logistique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 A  
12.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-1020 / 100330  
Redel SA, 1450 Sainte-Croix  
décolletage, reprise, injection et électro-érosion  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 A  
30.12.2002–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit (travail en 2 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-1086 / 100350  
BAUMGARTNER Fibertec SA, 1023 Crissier  
plate-forme de Crissier (rte de Bussigny 31) pour le commerce de papier: gestion  
des arrivages et gestion des départs  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
7 A  
23.12.2002–04.10.2003 (Modification)

### Permis de travail de nuit (travail en 3 équipes) (Art. 17 LTr)

- 02-981 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
fabrication des fromages mi-dur  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
8 A  
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)

- 02-985 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
fabrication de beurre industriel  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
12.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-987 / 100835  
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis  
centre Alplan  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
18 A  
06.01.2003–07.01.2006 (Modification)
- 02-998 / 100964  
Doral SA, 1963 Vétroz  
toute la fabrication  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 A  
06.01.2003–07.01.2006 (Modification)

#### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)**

- 02-956 / 108899  
Fondation des Parkings, 1227 Les Acacias  
surveillance parkings (centre de contrôle technique 24/24)  
besoins spéciaux de consommation  
16 A  
24.11.2002–29.11.2003 (Nouveau permis)
- 02-980 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
laiterie (réception du lait et concentrateur)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 A  
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-988 / 100835  
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis  
fonderie et «ET Cold-Side»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
48 A  
05.01.2003–07.01.2006 (Modification)
- 02-989 / 100835  
Alcan Aluminium Valais SA, 3965 Chippis  
portiers  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
4 A  
05.01.2003–07.01.2006 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 02-983 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
beurrerie: pasteurisation et fabrication  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 A  
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-1057 / 101658  
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt  
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
175 A  
15.12.2002–16.04.2005 (Modification)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 02-982 / 100235  
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
fabrication des Gruyères  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 A  
11.03.2001–13.03.2004 (Renouvellement/modification)
- 02-1021 / 100330  
Redel SA, 1450 Sainte-Croix  
décolletage, reprise, injection et électro-érosion (chargement/déchargement des  
automates et contrôle)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 A  
29.12.2002–31.12.2005 (Renouvellement/modification)

### **Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (Art. 17a, 20, 24 et 28 LTr, art. 34, 37 et 38 OLT1, art. 12 OLT2)**

- 02-1051 / 108968  
ISS Aviation SA, 1215 Genève  
valable pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne, art. 47  
al. 3 OLT2  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques, garantir un  
service de vol régulier  
200 A  
01.11.2002–31.03.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

25 février 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail